

Feuilleton sur la sécurité et les AA

*Les groupes des AA sont composés
d'alcooliques qui se réunissent à la seule
fin de rester abstinents et d'aider d'autres
alcooliques à le devenir.*

La sécurité est un sujet au sein des AA dont les groupes et les membres voudront peut-être discuter pour s'assurer de pouvoir transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore. Nos Douze Traditions constituent un ensemble de principes qui nous guident, et l'expérience commune supplémentaire qui concerne précisément la sécurité et dont il est question dans le présent document de service peut être utile en cas de difficultés dans les réunions en personne ou virtuelles.

Faire partie des AA ne veut pas dire qu'il faille tolérer le harcèlement sexuel, les menaces de violence, la coercition financière ou l'intimidation. Il n'est pas acceptable non plus de faire pression sur des membres des AA pour leur faire adopter un point de vue en particulier ou une croyance au sujet des médicaments, de la religion et d'autres sujets étrangers.

Quiconque demande l'aide des AA ne devrait pas être obligé de tolérer la discrimination fondée sur l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le sexe, l'âge ou d'autres formes de discrimination.

Souvenez-vous

Bien que la plupart des groupes arrivent à concilier spontanéité et structure de façon saine, il existe des situations qui peuvent compromettre l'unité du groupe et mettre en péril la sécurité du groupe et de ses membres.

- Les avances sexuelles non voulues et les comportements prédateurs vont à l'encontre de la transmission du message de rétablissement des AA.
- D'autres comportements qui se poursuivent en dehors des heures normales de réunion peuvent amener des gens à ne pas se sentir en sécurité dans le groupe.
- Conformément à la Troisième Tradition des AA (version intégrale), « [n]ous devons admettre dans nos rangs tous ceux qui souffrent d'alcoolisme. Dès lors, nous ne pouvons exclure quiconque désirant se rétablir. » Un groupe des AA pourrait cependant demander à une personne de ne plus venir aux réunions si elle dérange et empêche le groupe de transmettre le message. *Aucune entité des AA ne propose d'interdire à quiconque d'être membre des Alcooliques anonymes.*
- Appeler les autorités compétentes ne va pas à l'encontre des Traditions des AA. L'anonymat

ne peut servir de paravent aux comportements criminels. Les comportements dans les réunions des AA sont soumis aux mêmes lois que celles qui s'appliquent à l'extérieur.

- La participation à des entreprises commerciales, les investissements, prêts ou services offerts moyennant finances débordent l'objectif d'un groupe des AA. Si de telles activités ont lieu, il faut bien comprendre qu'elles ne relèvent pas des AA.
- La seule condition pour être membre est le désir d'arrêter de boire ; c'est pourquoi les groupes s'efforcent de créer un environnement chaleureux et accueillant pour l'alcoolique qui n'a pas encore arrêté de boire.

Exemples de déclarations au sujet de la sécurité

Les groupes déterminent la formule de leurs réunions en fonction de leurs besoins, de leur expérience et de la conscience de groupe. Voici quelques exemples du langage utilisé par certains groupes des AA dans leur message d'introduction pour créer un lieu de rencontre sûr. N'hésitez pas à en choisir ou à en adapter quelques-uns selon les besoins de votre groupe.

- *Notre groupe s'efforce de créer un environnement sûr pour les réunions où les alcooliques peuvent se concentrer sur l'atteinte ou le maintien de la sobriété.*
- *Comme nous le rappellent nos Traditions, malgré nos différences personnelles, notre bien-être commun est vital et vient en premier lieu. Par conséquent, nous demandons que les membres du groupe et autres personnes évitent tout comportement qui pourrait compromettre le bien-être, la sécurité et la capacité d'autrui à participer au groupe.*
- *Le groupe accueille toutes les personnes qui ont besoin d'aide pour régler un problème de boisson. Les AA incluent tout le monde et n'excluent personne.*
- *Les personnes qui, en raison de harcèlement subi, ont du mal à recevoir le message de rétablissement des AA peuvent en informer le groupe et, bien entendu, prendre les mesures qui s'imposent.*

- *Nous respectons et protégeons l'anonymat, mais tous les membres présents devraient savoir que notre principe d'anonymat ne signifie pas qu'un membre ne peut pas ou ne devrait pas communiquer avec les autorités compétentes s'il est victime d'un comportement illégal de la part d'un autre membre des AA ou s'il prend connaissance d'un tel comportement de la part d'un autre membre.*
- *Chaque groupe n'a qu'un objectif primordial : transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore.*
- *Pour que notre groupe puisse tenir la réunion, nous vous demandons de garder à l'esprit que les comportements dérangeants n'y sont pas tolérés. Le groupe définit les comportements dérangeants comme étant : [insérer des exemples].*

Quelques suggestions

- Dans les discussions sur la sécurité, ne pas perdre de vue notre objectif premier, notre bien-être commun, et placer les principes au-dessus des personnalités.
- Indiquer clairement ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas.
- Pour faire connaître les préoccupations liées à la sécurité, en discuter lors des réunions où l'on fait appel à la conscience de groupe, dans les ateliers de service et, s'il y a lieu, avec un parrain.
- Songer à élaborer des lignes directrices et des procédures sur la sécurité à l'intérieur du groupe.
- Envisager d'inclure la question de la sécurité dans l'inventaire du groupe.
- Si des préoccupations surgissent, en parler à un parrain, un ami de confiance et/ou un professionnel.
- Communiquer avec le représentant du district à la région (RDR) ou avec un délégué régional pour en savoir plus sur l'expérience commune au niveau local.

Situations d'urgence

Des accidents, des blessures, des incendies et d'autres incidents peuvent se produire pendant les réunions. Pour faire face à ces situations, les groupes peuvent préparer des plans et des procédures, souvent de concert avec le propriétaire et les autorités locales. S'occuper d'une urgence est plus important que poursuivre la réunion, et les membres ne devraient pas hésiter à faire appel au personnel d'urgence dans les situations critiques. Il est suggéré que les groupes et les membres qui ont des questions concernant la santé et la sécurité communiquent avec les autorités nationales, d'État/provinciales et locales pour obtenir les renseignements voulus.

La sécurité et les AA à l'ère numérique

Internet et les médias sociaux influent considérablement sur le mode d'interaction des membres des AA, entre eux et avec d'éventuels membres. Les principes qui s'appliquent aux réunions en personne valent également pour les réunions des AA par téléphone, en ligne ou dans les médias sociaux.

Ressources connexes des AA : **www.aa.org**

- Les Douze Traditions des AA
- Le document de service La sécurité et les AA : notre bien-être commun (SMF-209)
- Carte sur la sécurité pour les groupes des AA (F-211)
- Feuillet d'information sur les AA (F-2)
- Brochure des AA : Le groupe des AA... là où tout commence (P-16)
- Brochure des AA : Questions et réponses sur le parrainage (P-15)
- Brochure des AA : Foire aux questions sur les AA (P-2)
- Le membre des AA face aux médicaments et autres drogues (P-11)

Conformément à la Quatrième Tradition, la formation et le fonctionnement d'un groupe des AA relèvent de la conscience de groupe de ses membres. C'est par l'entremise d'une conscience de groupe éclairée que les groupes des AA trouvent des solutions à leurs problèmes de groupe. Les entités de service comme les régions, les districts et les intergroupes/bureaux centraux peuvent prêter main-forte en mettant à profit *les services et l'expérience commune des AA*. Les groupes et les entités des AA sont autonomes. Chez les AA, il n'existe ni gouvernement ni autorité centrale qui contrôle ou dirige les membres, mais nous mettons en commun expérience, force et espoir.

General Service Office :
P.O. Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163

www.aa.org